



BULLETIN D'INFORMATION n°110

Octobre 2007

Le mot de la Présidente

Beaucoup d'entre vous attendent la réalisation des premiers travaux de protection contre les inondations. Nous partageons votre volonté d'agir rapidement et nous mettons tout en œuvre pour cela : la convention du P.A.P.I. (Programme d'Action de Prévention contre les inondations) est finalisée, sa signature est en cours. **Ce préalable à toute démarche est indispensable pour obtenir le partenariat de l'Etat, l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional, le Conseil Général de l'Ariège et le Conseil Général de Haute Garonne, car le SMIVAL ne pourrait mettre en œuvre à lui seul un tel projet.**

Rappelons qu'il s'agit d'un projet très **ambitieux** non seulement en raison du coût qu'il représente pour nos collectivités (plus de 6 millions d'euros) mais aussi parce qu'il a pour objectif de réduire la vulnérabilité de près de 20 000 habitants du bassin versant de la Lèze ! Ce projet est, de plus, **précurseur** en matière de politique de protection et de prévention des inondations. L'efficacité et la durabilité du P.A.P.I. tient à son **approche globale** du risque : nous ne nous limitons pas, en effet, à ne traiter qu'une partie du problème mais nous abordons la Lèze dans son intégralité. La gestion interdépartementale que nous avons construite est exceptionnelle et représente un atout majeur pour la réussite de notre projet !

Le P.A.P.I. est enfin un projet précurseur du fait des mesures de ralentissement dynamique qui sont proposées. Nous sommes ainsi les premiers et les plus avancés en France en matière de projet de plantation de haies comme frein aux eaux d'inondation.

Pour toutes ces raisons, la mise en œuvre de ces actions prend du temps. Nous poursuivons toutefois cette tâche avec toujours autant de ténacité et de rigueur tout en menant en parallèle la remise en état de notre cours d'eau.

La Présidente du SMIVAL

Sommaire

Page 1 :

- Le mot de la Présidente
- Travaux de remise en état de la Lèze

Page 2 :

- Localisation des travaux de remise en état

Page 3 :

- Attention, le bois peut être un danger
- La création de 2 bassins d'orage à Artigat et au Fossat

Page 4 :

- Les étapes de mise en œuvre du PAPI
- Les contacts

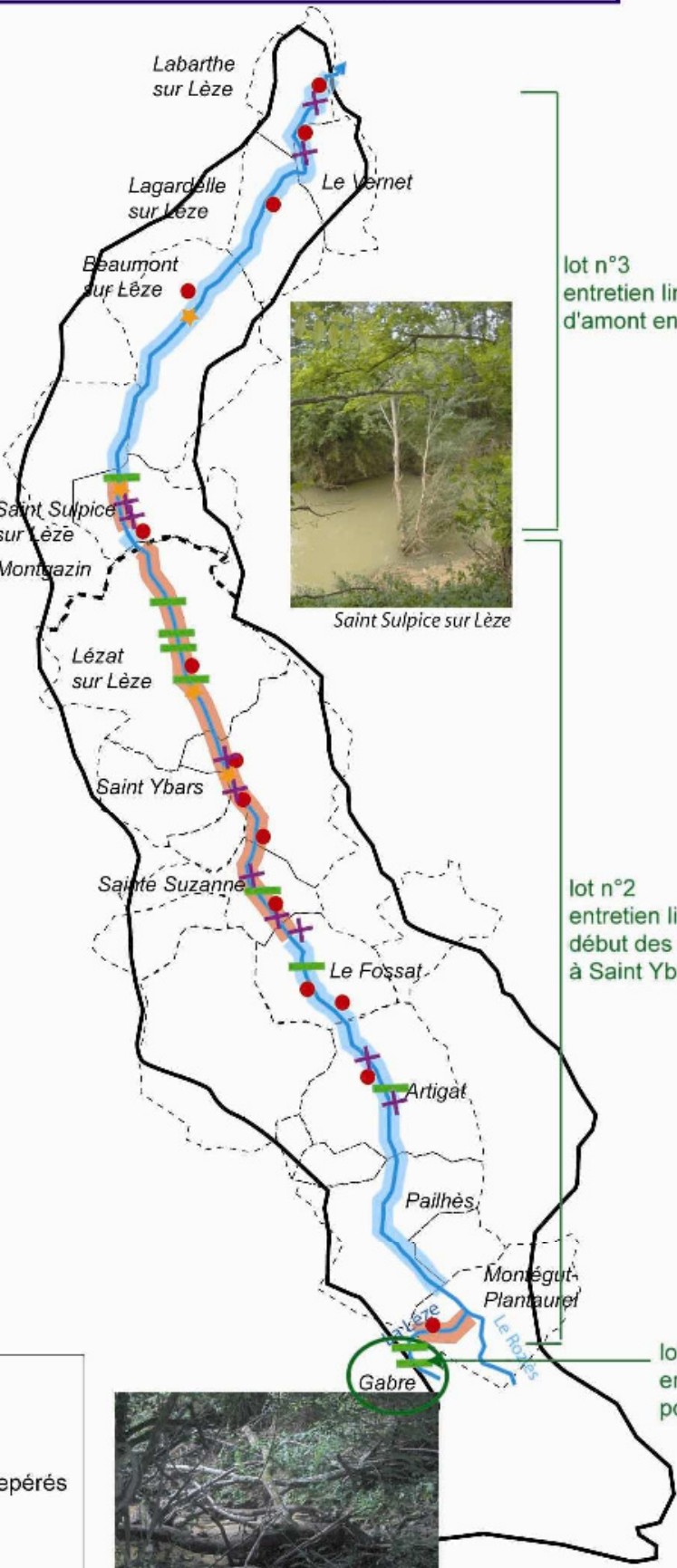
Travaux de remise en état de la Lèze sur près de 60 km

Les violents orages qui sont tombés sur la vallée de la Lèze le 25 mai et 10 juin dernier, ont provoqué d'importants dégâts dans la rivière. Malgré l'entretien de la Lèze réalisé en 2006 et 2007, d'importants travaux sont à faire pour enlever les embâcles qui se sont à nouveau formés et qui gênent le libre écoulement de l'eau. Ces travaux sont donc urgents à lancer pour éviter tout risque d'aggravation d'une inondation.

Les travaux commenceront dans les secteurs les plus encombrés, entre Saint Sulpice et Sainte Suzanne, zones où les orages ont été les plus violents. La consultation des entreprises est en cours et les travaux, répartis en 3 lots, débiteront dès le mois de novembre.

En raison de l'importance de ces travaux, la restauration des affluents de la Lèze, prévue à l'origine pour cette année, est reportée à 2008.

Travaux de remise en état de la Lèze répartis en lots

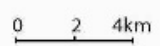


lot n°3
entretien linéaire
d'amont en aval

lot n°2
entretien linéaire :
début des travaux
à Saint Ybars

lot n°1
entretien
ponctuel

- restauration importante
- restauration légère
- embâcles repérés
- arbres tombés ou menaçants repérés
- chaussée à nettoyer
- zone d'érosion à nettoyer
- limite départementale
- limite du bassin versant



Attention, le bois peut être un danger

Nous rappelons une nouvelle fois qu'il est indispensable que les propriétaires riverains évacuent le bois coupé issu de l'entretien de la Lèze en dehors des zones inondables. De manière générale, tout dépôt en zone inondable peut être emporté par les eaux de crues et former un embâcle aggravant ainsi fortement le risque d'inondation. Lors des intempéries de mai et juin 2007, du bois non-



évacué, issu de la restauration de la Lèze, a été emporté par les eaux et s'est miraculeusement arrêté à quelques mètres d'un bâtiment. Avec la vitesse du courant, il aurait pu frapper le bâtiment et provoquer de graves dégâts sur sa structure. Dans d'autres secteurs, le non-retrait du bois a provoqué une aggravation des érosions comme illustré ci-contre.

Pour éviter cela, nous demandons aux propriétaires d'évacuer le bois coupé dans un délai de **un mois**. Passé ce délai, le SMIVAL pourra disposer du bois.

Si vous rencontrez des difficultés pour évacuer le bois, n'hésitez pas à contacter le SMIVAL aux coordonnées mentionnées à la fin de ce bulletin. Le personnel technique essaiera dans la mesure du possible de trouver une solution.

Création de 2 bassins d'orage à Artigat et le Fossat



Source : Schéma de Prévention contre les inondations, AGERIN-GEOSPHAIR, avril 2006

La création de 2 bassins d'écrotement figure dans les actions du PAPI (Programme d'Actions de Préventions contre les Inondations). L'inondation catastrophique de juin 2000 avait en effet montré la nécessité de retenir des

eaux en amont des villages d'Artigat et du Fossat, et les orages de mai 2007 ont prouvé la pertinence de ce projet.

Sans avoir attendu les effets désastreux de ces dernières intempéries, le SMIVAL a donc programmé dans la première tranche de travaux la réalisation de 2 bassins :

- le premier bassin est prévu sur le ruisseau du Jacquart à Artigat (pour un stockage de 50 000 m³) ;
- le second bassin se situe sur le versant Ouest du Fossat. Sa capacité de stockage est de 30 000 m³.



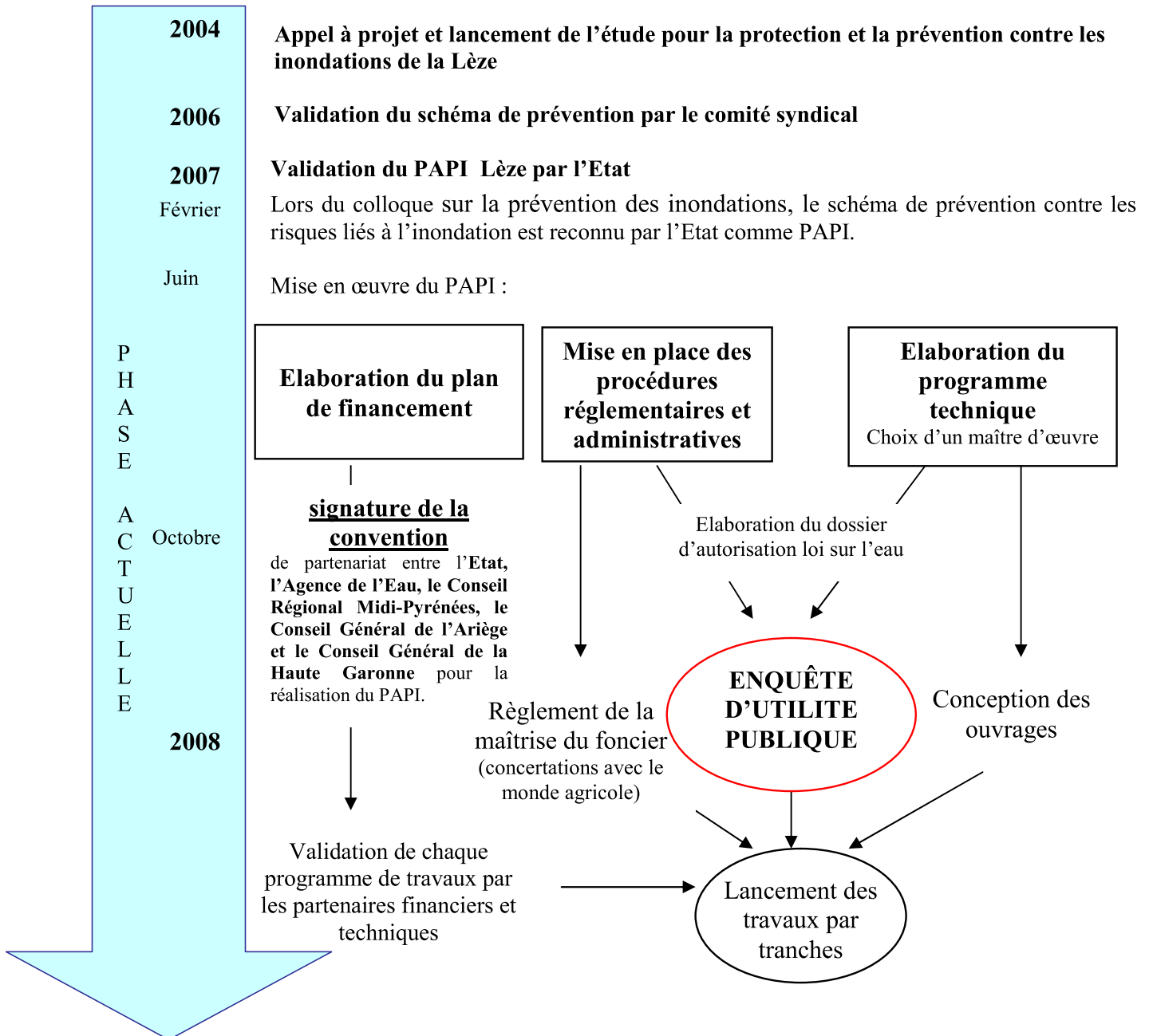
Source : Schéma de Prévention contre les inondations, AGERIN-GEOSPHAIR, avril 2006

L'objectif de ces bassins est de protéger les habitations en contrebas et de réduire la vitesse et le volume d'eau de ruissellement allant dans la Lèze.

Une consultation est lancée dès à présent (cf. rubrique « marché public » sur le site www.smival.fr) pour le choix d'un maître d'œuvre afin de définir précisément les emplacements les plus pertinents et les caractéristiques techniques des ouvrages. Les travaux sont prévus pour le début de l'année 2008.

Les étapes de mise en œuvre du PAPI Lèze

Dans les précédents bulletins, nous avons décrit les phases d'élaboration du Programme d'Action de Prévention contre les inondations de la Lèze et nous avons présenté son contenu. Nous entrons maintenant dans la phase opérationnelle qui comprend plusieurs volets financiers, techniques, juridiques et administratifs.



Les contacts

Pour toute information complémentaire, appelez-nous au 05 61 87 38 49 ou au 06.80.26.47.24
 Place de l'Hôtel de ville – 31410 Saint Sulpice sur Lèze
 Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
 Email : SMIVAL@wanadoo.fr
 Site : <http://www.smival.fr>